Le 5 décembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

ITINÉRANCE

Mme Holt

L'hon. Mme Green

Mme Holt

L'hon. Mme Green

Mme Holt

Mme Holt

PERSONNEL INFIRMIER

L'hon. M. Fitch

Mme Holt

L'hon. M. Fitch

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Mme Holt

L'hon. M. Flemming, c.r.

Mme Holt

L'hon. M. Flemming, c.r.

PENSIONS

Mme Holt

L'hon. M. Higgs

ÉCOLES

Mme Landry

L'hon. Mme Johnson

Mme Landry

L'hon. Mme Johnson

Mme Landry

L'hon. Mme Johnson

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Legacy

L'hon. R. Savoie

M. Legacy

L'hon. R. Savoie

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

M. Coon

L'hon. M. Flemming, c.r.

M. Coon

L'hon. M. Flemming, c.r.

PENSIONS

M. M. LeBlanc

L'hon. M. Higgs

M. M. LeBlanc

L'hon. Mme Dunn

Mme Holt

L'hon. M. Higgs

[*Traduction*]

ITINÉRANCE

M^me^ Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, le 31 octobre, alors que la température chutait, la neige tombait et le nombre de personnes en situation d'itinérance augmentait, j'ai posé à la ministre une question sur l'état de préparation du gouvernement en vue d'appuyer ces personnes. Elle a décrit le travail qu'elle accomplissait avec les villes de Fredericton, de Saint John et de Moncton. Elle a indiqué que son équipe travaillait au dossier depuis l'été. Notre équipe était préoccupée par la lenteur du processus, et nous avons vu le mois de novembre s'écouler sans qu'aucun refuge contre le froid n'ouvre ses portes.

Puisque les renseignements fournis portaient sur trois grands centres urbains, le 21 novembre, j'ai posé à la ministre des questions précises au sujet de Miramichi et de St. Stephen, car il s'agit de deux collectivités rurales plus petites qui sont aux prises avec de grands défis liés à l'itinérance et qui cherchent à nouer des partenariats avec le gouvernement provincial. La ministre a confirmé que son équipe travaillait au dossier. Deux semaines plus tard, la situation a malheureusement empiré. Une personne est morte dans le froid à St. Stephen, et la collectivité supplie le gouvernement de lui fournir plus d'aide.

Je sais que la ministre est préoccupée par la situation. Ayez l'obligeance de dire à la Chambre quelles mesures concrètes prend votre gouvernement pour aides les gens…

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Madame la députée.

L'hon. M^me^ Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Nous avons eu beaucoup d'échanges de part et d'autre au sujet de l'itinérance. Oui, nous avons parlé des grands centres, mais nous travaillons aussi avec les gens de St. Stephen et de Miramichi.

Je crois que la députée a parlé précisément de St. Stephen. À St. Stephen, nous avons examiné avec les parties prenantes dans la collectivité 20 biens fonciers différents afin de trouver un emplacement pour le refuge d'urgence contre le froid. Les emplacements examinés ont été rejetés pour diverses raisons, la plupart d'entre elles découlant de l'idée qu'on ne veuille pas du refuge près de chez soi, Monsieur le président.

Je tiens à rappeler à la Chambre que les personnes en situation d'itinérance méritent notre bienveillance. Nous devons réfléchir à la façon dont nous pouvons les appuyer et arrêter de penser à ce qui se passe dans notre cour. Nous devons appuyer les personnes en situation d'itinérance. Nous cherchons à trouver un bon endroit, mais nous avons besoin de la

collaboration des membres de la collectivité. À mon avis, nous avons pu constater hier soir qu'ils ne se montraient pas très coopératifs, Monsieur le président.

Mme Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je suis étonnée que la ministre ait simplement pris la parole pour accuser les gens de St. Stephen de ne pas vouloir d'un refuge près de chez eux et ait dit qu'ils ne prenaient pas le problème au sérieux. Les gens de St. Stephen me parlent de la question depuis des mois, voire depuis l'année dernière. Les pointer du doigt lorsqu'ils se trouvent dans des circonstances exceptionnelles et demandent de l'aide… Ma question était la suivante : Quelles mesures le gouvernement prendra-t-il aujourd'hui pour répondre à la situation désespérée qui perdure à St. Stephen? Je ne pense pas que jeter le blâme sur la collectivité soit la bonne solution ; vous pourriez donc essayer de nouveau.

L'hon. Mme Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci, Monsieur le président. Il nous faut un endroit où mettre les unités modulaires qui serviront de refuge pour les personnes sans-abri. Nous voulons chercher un emplacement et travailler avec la collectivité. En fait, j'ai donné au maire de St. Stephen mon numéro de cellulaire personnel et je lui ai demandé de communiquer avec moi s'il avait des préoccupations. Je n'ai pas eu de nouvelles de lui depuis une semaine. Nous avons un plan pour St. Stephen. Les unités modulaires sont prêtes à être utilisées, Monsieur le président. Nous avons besoin d'un terrain où les installer.

Nous travaillons en collaboration avec la ville de Miramichi. Nous avons trouvé un emplacement là-bas. Encore une fois, nous éprouvons des difficultés à cet endroit. Nous travaillons en collaboration avec les gens de Moncton, de Saint John et de Fredericton. En fait, à Moncton, le refuge sera installé dans un des bâtiments de la ville, Monsieur le président.

Nous sommes disposés à travailler en collaboration avec les gens, et, seuls, nous ne pourrons pas mener la tâche à bien. Nous avons besoin de la participation des parties prenantes. Nous avons besoin de la participation de la collectivité. Mon équipe travaille sur le terrain.

Mme Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Je vais changer de sujet, car je ne veux pas qu'on se serve d'une autre personne de St. Stephen comme bouc émissaire.

(Exclamations.)

Mme Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Oui. Voilà exactement ce que je ressens.

PERSONNEL INFIRMIER

Le 22 novembre, nous avons demandé au ministre de la Santé combien d'argent était consacré au personnel infirmier itinérant. Nous n'avons pas obtenu de réponse le 22 novembre. Il n'y avait pas de chiffres, et aucun renseignement n'a été fourni. Nous avons dû recourir à une demande d'accès à l'information, que le personnel infirmier a présentée. La réponse que nous avons reçue contenait des chiffres inquiétants. En cinq mois, 56,8 millions de dollars ont été consacrés au personnel infirmier itinérant dans notre province, ce qui correspond à une rémunération d'environ 142 $ l'heure. Comme l'autre députée l'a dit, c'est plus de trois fois le salaire moyen de 46 $ l'heure que touche une infirmière en milieu de carrière.

Je ne vois pas comment un gouvernement qui est si obsédé par des économies de bouts de chandelle et qui cherche à optimiser les ressources financières pourrait considérer le tout comme un excellent investissement. Les fonds sont versés à des gens de l'extérieur de la province. Le ministre s'engagera-t-il à investir dans le maintien en poste du vaillant personnel infirmier du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis ravi de pouvoir répondre à la question ce matin, car nous voulons, nous aussi, veiller à disposer dans la province de ressources suffisantes pour répondre aux besoins du système de santé. Voilà notre objectif.

Les parlementaires d'en face posent des questions et parlent de l'argent qui a été investi dans le système de santé. Eh bien, Monsieur le président, les RRS sont chargées de veiller à ce que les urgences soient ouvertes et à ce que les soins soient offerts aux personnes qui en ont besoin. Elles se réjouissent à l'idée que les interventions chirurgicales soient pratiquées en temps opportun. Voilà le type d'investissements que les RRS ont réalisés pour assurer la dotation en personnel.

Nous avons fait un nombre important d'investissements — j'y reviendrai si l'on me pose une autre question — afin que le recrutement se fasse ici et qu'il y ait du personnel en première ligne pour aider les gens qui ont le plus besoin d'aide.

M^me^ Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Ce dont je veux parler, c'est en fait du maintien en poste. Les membres du personnel infirmier du Nouveau-Brunswick ont l'impression qu'on les sous-estime et qu'on leur manque de respect, car, bien que le gouvernement actuel leur ait dit qu'il n'avait pas d'argent à investir dans le maintien en poste, ils voient des gens payés trois fois plus qu'eux. On leur a dit : Des mesures seront prises dans d'autres provinces. On leur a dit que, s'ils voulaient gagner plus, ils devraient aller s'installer en Alberta.

Il faut assurer chaque membre actuel de notre personnel infirmier au Nouveau-Brunswick de l'importance et de l'estime qu'on lui accorde, et un plan de maintien en poste serait un

investissement judicieux dans notre système de santé. J'aimerais entendre le ministre parler du maintien en poste de notre personnel infirmier et lui témoigner du respect. J'aimerais en outre entendre le ministre s'engager à éliminer progressivement le recours au personnel infirmier itinérant d'ici à 2025.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup. Je sais que les parlementaires d'en face, si une urgence avait été fermée, si une intervention chirurgicale n'était pratiquée ou était annulée ou s'il n'y avait pas les bons ratios dans les différents services… Le Syndicat des infirmières et infirmiers nous a dit qu'il voulait qu'on augmente les effectifs ; nous avons donc dit aux RRS : Gérez vos ressources de façon à ce qu'il y ait du personnel à l'oeuvre pour aider les patients et fournir des soins au Nouveau-Brunswick.

Les parlementaires d'en face disent que nous n'aurions pas dû dépenser ainsi. Les parlementaires d'en face disent que les RRS n'auraient pas dû avoir recours à du personnel infirmier itinérant. Monsieur le président, nous savons que nous voulons un Nouveau-Brunswick sans personnel infirmier itinérant, et c'est pourquoi nous déployons beaucoup d'efforts de recrutement. Nous avons fait des investissements importants pour assurer la dotation en personnel des unités concernées afin que les personnes qui s'y trouvent actuellement reçoivent l'aide dont elles ont besoin. Voilà ce que nous avons entendu. C'est le travail que les RRS ont accompli. Chaque fois que je me retrouve devant un micro, je dis merci au personnel de première ligne. Nous lui sommes énormément reconnaissants.

Nous avons augmenté le nombre de places en sciences infirmières au Nouveau-Brunswick, à UNB, pour le porter à 85.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

[*Original*]

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

M^me^ Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. La semaine dernière, nous avons été déçus de voir que le gouvernement a laissé Coastal Shell Products continuer à être en activité à Beaurivage, et ce, même si nous n'avons pas réussi à obtenir les résultats des tests et même si nous avons donné je ne sais plus trop combien de chances à cette entreprise d'apporter des améliorations qu'elle n'apporte jamais.

[*Traduction*]

Je vais reprendre les propos du premier ministre et une observation qu'il a formulée il y a quelques mois, lorsqu'il s'est engagé à faire toute la lumière sur les problèmes liés à AIM et à déterminer si AIM est en mesure de mener ses activités à son emplacement actuel. Le groupe de travail a présenté ses conclusions, et, bien manifestement, la taille des tas de

ferraille est de deux à deux fois et demie supérieure à la limite recommandée par le code de prévention des incendies et l'EIE, AIM ne dispose pas d'un plan d'urgence pour répondre aux situations qui pourraient se présenter, et l'entreprise ne devrait pas mener ses activités à son emplacement actuel. Le premier ministre s'engagera-t-il à annuler immédiatement le permis de AIM?

L'hon. M. Flemming, c.r. (Rothesay, ministre de la Justice, procureur général, PC) : Eh bien, merci de la question. Puisque j'ai participé au groupe de travail au cours des dernières semaines, je dois dire que nous avons fait de l'excellent travail. Le rapport est éloquent. Le rapport est clair, mais il y a un processus au sein du gouvernement, et il doit être suivi. Le groupe de travail sur les activités de AIM n'est pas responsable de mener une telle tâche. Le groupe de travail n'a aucun pouvoir réglementaire. Il n'a aucun pouvoir légal. Il n'a aucun pouvoir lié à la délivrance de permis. Il n'a aucun pouvoir lié à la délivrance de licences. Il n'était habilité qu'à mener à bien la mission d'enquête qu'il a remplie. Je dois dire que le groupe de travail a bien fait le travail, et j'étais fier d'en faire partie. Les employés des services de réglementation s'occuperont maintenant du processus, et leur travail, j'en suis convaincu, sera à la hauteur de mes attentes.

M^me^ Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Le député d'en face nous dirait-il et dirait-il aux gens de Saint John quand nous pouvons nous attendre à ce que le ministère et l'organisme de réglementation rendent leur décision sur les activités de AIM?

L'hon. M. Flemming, c.r. (Rothesay, ministre de la Justice, procureur général, PC) : Je peux dire que le tout se fera dans les plus brefs délais. Il y a un processus à suivre. Les lois constituent les fondements de notre nation. Au Nouveau-Brunswick et au Canada, nous menons nos activités conformément à la primauté du droit. Des dispositions législatives traitent de telles situations. Les ministres, les ministères et le gouvernement sont donc habilités à prendre les mesures nécessaires et à veiller à ce que les compagnies prennent les mesures nécessaires pour protéger et assurer le bien-être des gens du Nouveau-Brunswick. Je peux vous assurer que c'est exactement ce qui sera fait.

Bon, il serait prématuré de ma part, en tant que procureur général, de parler au nom des organismes de réglementation et des décideurs qui s'occupent du travail.

Toutefois, à titre de procureur général, je dirai ceci : J'exercerai des pressions le plus rapidement possible afin que le travail à cet égard s'accomplisse et soit bien fait et qu'un évènement horrible comme l'incendie survenu à AIM ne se reproduise nulle part.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

PENSIONS

Mme Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je pense que, depuis quelques jours, de nombreux travailleurs du Nouveau-Brunswick communiquent avec moi comme avec d'autres parlementaires. Il y a eu des courriels et des appels, et des personnes se sont adressées à nous dans la rue. Hier, j'étais à Moncton pour une journée de réunions, d'entrevues téléphoniques à l'émission Parle-Parle Jase-Jase et de réunions avec le syndicat des pompiers. Les gens exprimaient leurs profondes préoccupations au sujet de l'approche du gouvernement provincial à l'égard des relations de travail et de la possibilité que l'on puisse faire fi d'un protocole d'entente signé sans avoir suivi les étapes prévues.

Je tiens à donner au premier ministre une dernière chance de mettre le processus visant la mesure législative en veilleuse, de parler aux gens et aux travailleurs du Nouveau-Brunswick et de dire qu'il retournera à la table des négociations et respectera les principes de négociation libre et équitable pour parvenir à une entente. Les gens qui touchent actuellement une pension au Nouveau-Brunswick et qui font partie d'un syndicat sont préoccupés. Ils s'inquiètent de l'avenir de leur régime de retraite et de leur gagne-pain quand un gouvernement ne respecte pas les ententes, les contrats signés et les processus. Monsieur le premier ministre, mettrez-vous le processus en suspens et reviendrez-vous à la table des négociations?

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la députée.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je dois d'abord être clair. Aucune convention collective n'a été rompue. Un protocole d'entente a été conclu en juin 2021 ou à l'automne 2021. L'objectif était de prévoir un processus qui permettrait de combler les déficits dans les régimes de pensions pour les rendre solides et viables. Il s'agissait d'un processus qui aurait rendu les régimes de pension justes et équitables pour les employés et les contribuables.

Monsieur le président, le processus était en cours et devait être complété en juin 2022, au plus tard. En l'absence de progrès, un certain nombre d'échéances ont été reportées au 31 août 2022, puis au 30 novembre 2022. Il n'y avait toujours pas de progrès. Ensuite, des discussions ont eu lieu et se sont poursuivies jusqu'en 2023. Une présentation a été faite au sujet d'un régime CAAT dans le cadre duquel les contribuables auraient dû dépenser un milliard de dollars et qui prévoyait un taux différent pour les employés et les employeurs. Monsieur le président, il y a ensuite eu une lettre. Nous aurons peut-être quelques autres discussions au sujet de la réponse du SCFP à cet égard.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

[*Original*]

ÉCOLES

M^me^ Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Monsieur le président, depuis que le gouvernement de Blaine Higgs est arrivé au pouvoir, il n'y a eu aucune annonce de nouvelles écoles francophones, alors que 13 nouvelles écoles ont été annoncées pour le secteur anglophone.

La présidente de la Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick, Marie-Ève Rousseau, a rappelé que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a des obligations constitutionnelles envers la minorité francophone et qu'il doit offrir des investissements équitables dans l'éducation aux deux communautés linguistiques officielles de cette province.

M^me^ Rousseau souligne que le secteur francophone est chroniquement sous-financé en ce qui a trait aux projets de nouvelle construction d'écoles, aux projets à mi-vie et aux réparations majeures. Monsieur le ministre, qu'avez-vous fait pour vous assurer d'offrir une expérience éducative de qualité équivalente dans les deux secteurs de votre ministère?

[*Traduction*]

L'hon. M^me^ Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Dans le cadre du processus annuel relatif au budget de capital, nous recevons des demandes de grands projets d'immobilisation de la part des sept districts scolaires. Les demandes sont ensuite évaluées à l'aide du processus AMQB, soit l'Analyse multidimensionnelle quadruple bilan. Le résultat, comme on l'a indiqué plus tôt, est quantifié à l'aide de 16 critères, notamment la capacité relative à l'infrastructure, les effets socioéconomiques, les effets sur environnement et l'accès à l'éducation pour les groupes minoritaires.

Les prochaines écoles sur la liste des priorités ministérielles stables en matière d'infrastructure sont des écoles francophones. Sont prévus des travaux de modernisation à mi-vie de la Polyvalente W.-Arthur-Losier, des travaux à l'École Abbey-Landry, des travaux de modernisation à mi-vie de la Polyvalente Louis-J.-Robichaud, une nouvelle école pour remplacer la Inglewood School et la Grand Bay Primary School, une nouvelle école pour remplacer la Forest Glen School et la Sunny Brae Middle School, des travaux de modernisation à mi-vie et d'agrandissement de l'École Mathieu-Martin ainsi que des travaux de modernisation à mi-vie et d'agrandissement de l'École Sainte-Anne. Même s'il n'est peut-être pas question d'un district considéré comme francophone, le député de Moncton-Centre…

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Madame la ministre.

[*Original*]

M^me^ Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Monsieur le président, la ministre a répondu à ma question en mentionnant les prochaines priorités. Cela dit, j'ai regardé le budget de capital 2023-2024, qui a été déposé il y a un an ; dans celui-ci, on nous annonçait trois nouvelles écoles, soit celles à Saint John, à Shediac Cape et à Campbellton.

Par contre, depuis ce temps, il y a eu des annonces, et nous avons appris qu'une nouvelle école serait construite dans la partie nord du comté de Carleton, soit à Florenceville-Bristol. Le ministre peut-il nous indiquer quelle était la position de cette école dans la liste des projets prioritaires en 2023-2024? Peut-il nous confirmer que cette école était quatrième sur la liste? Merci.

[*Traduction*]

L'hon. M^me^ Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Tout d'abord, j'aimerais dire à quel point je suis contente qu'une nouvelle école soit construite dans Carleton-Nord. Quant à la position de l'école sur la liste, je dois prendre la question en note. Je trouverai les renseignements ce soir et je vous répondrai demain.

[*Original*]

M^me^ Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Merci, Monsieur le président. Vous savez qu'il y a sept districts scolaires au Nouveau-Brunswick qui, chaque année, présentent leurs priorités en matière d'infrastructures scolaires. Comment expliquez-vous que la première priorité de l'un des sept districts scolaires du Nouveau-Brunswick se soit retrouvée en 39^e^ position et que leur troisième priorité se soit retrouvée en 28^e^ position? Voici ce que nous aimerions savoir : Quel est le rôle exact des districts scolaires dans l'établissement des priorités des projets d'investissements?

[*Traduction*]

L'hon. M^me^ Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Eh bien, nous savons que les collectivités et les conseils d'éducation de district voulaient que plusieurs projets importants aillent de l'avant. Nous continuons à travailler avec les districts pour veiller à ce que les besoins des élèves soient satisfaits dans l'ensemble des districts. Pour ce qui est des données et des chiffres précis, je prends la question en note et j'y répondrai bientôt.

[*Original*]

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, la semaine dernière, lors du dépôt du budget de capital, le ministre responsable de la Société de développement régional a annoncé un montant de 58,9 millions sous Canada - Nouveau-Brunswick Entente bilatérale intégrée. On se souviendra que, l'an dernier, le ministre fédéral responsable pour l'infrastructure avait exigé que ce gouvernement fournisse la liste de projets qui allaient être achevés. Il n'était pas question d'achever les projets, mais il fallait au moins fournir une liste.

Maintenant que l'on sait que le ministère remet son rapport annuel deux ans plus tard, le ministre peut-il dire comment il va communiquer ses projets et les échéanciers qui y sont rattachés?

L'hon. R. Savoie (Baie-de-Miramichi—Neguac, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Merci, Monsieur le président. Je me souviens que, il y a quelques semaines, mon collègue, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, avait dit qu'il se sentait un peu oublié par l'autre côté de la Chambre. Eh bien, je peux vous dire que, jusqu'à aujourd'hui, je partageais ce sentiment ; donc, merci pour la question.

Pour répondre à la question, la Société de développement régional travaille avec le fédéral à ses projets d'infrastructures. Nous travaillons ensemble à les analyser et à les mettre de l'avant. Cependant, l'année dernière, avec le dernier budget, nous avons répondu à toutes les demandes. Nous avons rempli notre quota avec le fédéral et nous nous sommes assurés d'obtenir ces montants d'argent.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, ce que j'aimerais savoir, c'est ce qui a été communiqué et quelle est la liste des projets. Ce qui s'est passé, c'est que plusieurs de ces projets n'ont pas été acceptés, et nous nous sommes fait dire que d'autres programmes s'en viennent. Cependant, connaissant le gouvernement et sachant que la portion provinciale est lente à arriver, on aimerait savoir combien de projets seront réalisés, combien de temps cela va prendre et ce qui en est du nouveau programme qui devait être annoncé avec le fédéral. Ne connaissant pas ces informations, personne ne peut planifier quoi que ce soit ; par conséquent, le ministre va-t-il communiquer la liste des projets de l'année dernière, pour lesquels vous avez dit avoir répondu aux attentes? Comment la communication sera-t-elle faite ? Voilà ce que nous voulons savoir.

L'hon. R. Savoie (Baie-de-Miramichi—Neguac, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Merci, Monsieur le président. On peut mettre cela en perspective. L'an dernier, tous les projets ont été approuvés pour répondre aux projets

bilatéraux. Nous nous sommes assurés d'obtenir ces montants, et les projets sont allés de l'avant.

Par contre, pour ce qui est des projets à venir, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral n'a pas encore été annoncé. Une fois qu'il l'aura été, on pourra faire les analyses, présenter nos projets et travailler avec le fédéral pour que nos projets puissent aller de l'avant. Par contre, Monsieur le président, comme vous le savez, le fédéral est le cousin des parlementaires du côté de l'opposition, et ces derniers savent très bien que le programme n'a pas encore été annoncé. Alors, on vous demandera peut-être de travailler avec votre cousin pour faire pression pour que cela arrive le plus tôt possible. Merci.

[*Traduction*]

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci, Monsieur le président. Ce matin, le procureur général a publié les conclusions du groupe de travail sur la Compagnie américaine de fer & métaux. Selon la première conclusion, les renseignements présentés par la compagnie dans le cadre de l'étude environnementale réalisée par le ministère de l'Environnement, conformément à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* et au *Règlement sur les études d'impact sur l'environnement,* étaient insuffisants et ne traitaient pas convenablement des questions environnementales clés telles que les incendies, les explosions et les émissions potentielles de substances contaminantes. Voilà une sévère condamnation du processus d'EIE et de la capacité du ministère de l'Environnement à le suivre. Le processus d'EIE est censé faire de sorte que ni l'environnement et ni la santé publique ne soient mis en danger. Il est censé nous protéger. Il a manifestement échoué, tout comme le ministère de l'Environnement. Le procureur général proposera-t-il des modifications de la mesure, qui est en vigueur depuis 36 ans, afin que les gens du Nouveau-Brunswick puissent être assurés qu'elle nous protégera réellement?

L'hon. M. Flemming, c.r. (Rothesay, ministre de la Justice, procureur général, PC) : Eh bien, merci de la question. Le rôle du groupe de travail n'était pas de revenir plusieurs années en arrière, au moment où des mesures ont été prises. Cela ne signifie pas que nous devrions éviter ni contourner la question. Le député a tout à fait raison de soulever la question. Chaque fois qu'a lieu un évènement important, comme l'incendie à AIM, il devrait normalement y avoir un rapport après action. La situation devrait être passée en revue. Elle devrait être examinée. Elle devrait être correctement analysée. S'il y a des mesures à prendre pour que la situation soit corrigée, nous les prendrons. Vous devez comprendre — et je ne me dérobe pas — que le pendule des enjeux environnementaux se déplace de plus en plus dans une direction particulière. Le tout date d'il y a 13 ans. Les choses ont changé. Le député a tout à fait raison de suggérer que la loi actuelle soit peut-être être examinée dans le cadre d'une révision globale de la manière dont nous en sommes arrivés à la

situation actuelle ; je le remercie donc de sa question. Je lui suis reconnaissant de l'avoir posée.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, le procureur général a présenté les conclusions du groupe de travail qui ont mis en évidence un échec total de l'outil d'application de la loi du ministère de la Sécurité publique. Les assurances données par la compagnie voulant qu'aucune matière dangereuse ne soit, à aucun moment, introduite sur le site n'ont pas été respectées. La conclusion a été tirée après — quoi? — 181 explosions enregistrées et 22 incendies qui ont précédé l'incendie du 14 septembre. L'EIE indique que la hauteur du tas de ferraille à AIM ne doit pas dépasser 6 m, mais, lors du plus récent incendie, elle atteignait en fait de 12 m à 15 m. Il s'agit là d'un échec total de l'application de la loi sur le plan environnemental dans notre province, Monsieur le président. Comment une telle situation a-t-elle pu perdurer aussi longtemps? Pourquoi le ministre de la Sécurité publique n'a-t-il pas pris de mesures d'application de la loi lorsque ses agents l'ont informé de la présence de matières dangereuses sur le site de AIM? N'était-il pas au courant?

L'hon. M. Flemming, c.r. (Rothesay, ministre de la Justice, procureur général, PC) : Monsieur le président, je peux vous assurer que le ministre en était au courant et que la question n'a pas été évitée. Le site était en constante évolution. Au départ, il s'agissait d'un terrain de 4,6 acres. Il s'est agrandi pour atteindre 26 acres. Des produits y étaient apportés et en étaient retirés. La hauteur variait d'un jour à l'autre. Il y avait des activités de déchiquetage, d'expédition ainsi que des bateaux, entre autres. La situation changeait continuellement.

En droit, on doit présumer que les gens obéiront aux lois. Les gens sont censés respecter la loi. Lorsqu'une situation pareille se produit, nous l'examinons. Nous menons une enquête et nous voyons quels sont les enjeux. Je peux vous dire que nous examinerons la situation. Nous examinerons la situation et nous veillerons à ce qu'elle ne se reproduise pas. Nous avons également ordonné que tous les brocanteurs de ferraille du Nouveau-Brunswick — chacun d'entre eux — fassent l'objet d'un examen pour faire en sorte qu'ils respectent la loi et qu'ils continuent de s'y conformer.

PENSIONS

M. M. LeBlanc (Restigouche-Chaleur, L) : Monsieur le président, depuis le dépôt du projet de loi 17 la semaine dernière, de nombreux renseignements nous ont été présentés. Toutefois, la description de la situation dont nous fait part le syndicat contraste nettement avec la version présentée par le premier ministre. Dans le cadre du protocole d'entente, des arbitres devaient être nommés ; le gouvernement n'a pourtant pas su proposer de candidats.

Le gouvernement a présenté des demandes de prolongation. Le mécontentement au sein de tous les syndicats du Nouveau-Brunswick est manifeste, et l'évolution de la situation semble porter atteinte aux droits des travailleurs. Comme l'a déclaré le procureur général

plus tôt aujourd'hui, les lois constituent les fondements de notre nation. Toutefois, les parlementaires du côté du gouvernement semblent en tenir compte de façon sélective. Le ministre des Finances accorde-t-il de la valeur à la *Charte des droits et libertés* de même qu'à la convention collective signée en 2021? Vu les contradictions apparentes, le ministre préciserait-il la position du gouvernement?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, il n'y a aucune contradiction ici. Il y a, d'une part, une convention collective et, d'autre part, un protocole d'entente pour régler une question précise portant sur les régimes de pension. La convention collective est toujours en vigueur, et aucune violation de cette dernière ne s'est produite.

Toutefois, le protocole d'entente est une tout autre question. Plus d'une année s'est écoulée depuis l'échéance fixée, mais aucun progrès n'a été réalisé. L'arbitre a dit : Je n'ai rien à arbitrer. La situation est attribuable à l'absence de processus menant à des améliorations ou à des progrès. Vu les circonstances et la clarté de la situation liée à la détermination de la viabilité d'un régime de pension et de la possibilité de régler la question, nous proposons simplement un processus législatif efficace et global qui fera appel aux actuaires du SCFP et aux actuaires du gouvernement et portera des fruits. Voilà ce qui est…

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

M. M. LeBlanc (Restigouche-Chaleur, L) : Merci, Monsieur le président. La semaine dernière, la ministre du Travail a répondu à une de mes questions en disant ceci : « Ma recommandation serait que, dans le cadre du processus, les parties reviennent négocier et trouvent une solution viable et raisonnable pour toutes les personnes concernées. » La semaine précédente, le ministre des Finances a fait la déclaration suivante à la Chambre : « Nous ne pouvons jamais beaucoup parler de négociations à la Chambre. Nous ne pouvons pas négocier ici. » Le projet de loi 17 a-t-il déjà fait l'objet de discussions au sein du caucus? Le tout est-il plutôt simplement un autre exemple de l'approche intransigeante du premier ministre?

L'hon. M^me^ Dunn (Saint John Harbour, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre des Affaires autochtones ; ministre responsable de l'Immigration, PC) : Merci de la question, Monsieur le président. Je suis désolée de voir que nous avons ici une situation où les travailleurs et le gouvernement n'arrivent pas à s'entendre. Je peux vous dire que j'ai passé 32 ans à négocier des contrats un peu partout au Canada. Si nous commençons par le principe de base selon lequel il est question d'un régime de pension à prestations déterminées, je peux vous dire que j'ai déjà été dans une situation où je représentais un syndicat qui disposait d'un régime à prestations déterminées, et, puisqu'il était question d'un passif non capitalisé, l'employeur avait indiqué que nous devions abandonner le régime à prestations déterminées et passer à un régime à risques partagés. Il s'agit d'une décision très difficile.

Les membres ne voulaient pas abandonner le régime à prestations déterminées, et devinez quoi. J'étais d'accord avec les membres. En tant que dirigeante syndicale, c'était mon travail d'appuyer mes membres. Je peux comprendre pourquoi les dirigeants syndicaux agissent ainsi. C'est tout à fait logique. Toutefois, je pense en outre que nous devons examiner la situation qui se pose à nous. Comme vous le savez, je ne participe pas aux négociations — ce n'est pas mon travail —, mais si tous les renseignements dont j'ai pris connaissance sont exacts, lorsque le protocole d'entente a été signé en juin 2021, je me serais adressée, si j'avais été dirigeante syndicale, à mes membres…

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Madame la ministre.

M^me^ Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Hier, nous avons été témoins d'un geste de courage politique, de leadership. Les membres du conseil municipal de Moncton ont reconnu qu'une de leur décision avait été prise à la hâte. Ils ont admis qu'ils avaient tort et ont changé d'avis. Alors que l'antisémitisme est à la hausse, une ménorah sera maintenant installée devant l'hôtel de ville de Moncton. Voilà un geste courageux. Il est difficile de dire que l'on a tort, mais c'est parfois la bonne chose à faire.

Des travailleurs de la province sont préoccupés, et une grève des chauffeurs d'autobus et du personnel de foyers de soins risque d'éclater. Il est question d'employés essentiels de la province qui fournissent un service. Dans la mesure législative, le premier ministre propose des éléments qui figurent déjà dans un protocole d'entente. Je ne sais pas pourquoi il doit imposer une mesure législative quand on pourrait obtenir les mêmes résultats par l'intermédiaire de bonnes négociations, ce qui pour lui, je le sais, pose un défi. Je lui pose la question suivante : Retournera-t-il à la…

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la députée.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, le processus proposé ici permet de faire exactement le travail dont parle la députée d'en face. L'idée, c'est qu'il y ait effectivement un processus qui concerne chaque membre et chaque personne. Les gens ont un numéro qu'ils peuvent composer. Nous envoyons des lettres à tous les membres afin qu'ils sachent qui appeler. Ils sauront ce que signifie leur régime de pension et ce que celui-ci signifie pour eux. S'ils sont retraités, la mesure ne les touche aucunement, car le régime demeure inchangé. À quelle étape de votre carrière en êtes-vous? Quels effets la mesure aura-t-elle pour vous? Les gens sauront de quoi ils parlent.

Je demanderais à chacun des membres s'il connaît bien sa situation. Je supposerais que ce n'est pas le cas, Monsieur le président. Voilà le processus que le protocole d'entente aurait dû permettre de suivre, et ma collègue ici vient de dire qu'elle aurait informé très franchement tout le monde de la situation, car la situation doit être réglée. Bon, il est facile pour la chef de l'opposition de dire : Eh bien, procédez autrement. Toutefois, il est

important de régler la situation pour veiller à ce que le régime de pension soit équitable, pour les contribuables comme pour les employés, et viable pour que l'on puisse en bénéficier au moment voulu.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci. La période des questions est terminée.